

N° 5114²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

portant modification

- a) de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale;
- b) de la loi modifiée du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel;
- c) de la loi modifiée du 6 mai 1974 instituant des comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisant la représentation des salariés dans les sociétés anonymes;
- d) du code des assurances sociales

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL

(12.5.2003)

Par lettre en date du 18 mars 2003, le Ministre du travail et de l'emploi a fait parvenir pour avis à notre chambre professionnelle le projet de loi portant modification

- a) de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale;
- b) de la loi modifiée du 18 mai 1979 portant réforme des délégations du personnel;
- c) de la loi modifiée du 6 mai 1974 instituant des comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisant la représentation des salariés dans les sociétés anonymes;
- d) du code des assurances sociales.

Notre chambre félicite l'initiative du gouvernement d'avoir réduit l'âge minimum de 21 à 18 ans pour l'éligibilité aux élections sociales. Elle se fait l'honneur de vous communiquer qu'elle marque son accord au projet de loi énoncé ci-dessus.

Luxembourg, le 12 mai 2003

Pour la Chambre de Travail,
Le Président,
Henri BOSSI

